



## **Exigences et procédures de visite médicale** (Appendice 8)

### **Visite médicale**

Conformément à la loi 1003.22 de Floride, chaque enfant doit soumettre un certificat médical remontant à une année au plus tard avant l'inscription. Il sera accordé un délai de trente (30) jours après l'inscription pour présenter le certificat requis.

Le document permettra de s'assurer que l'élève ne souffre d'aucune maladie contagieuse ou transmissible qui lui interdirait l'accès de l'école. Il indiquera aussi toutes les conditions de nature à entraîner un traitement spécial pour l'élève. Il doit être signé par une personne autorisée et avoir été complété au plus tard une année avant l'admission dans une école de Floride. Il est demandé aux médecins d'utiliser le formulaire 3040 : Examen médical des élèves dans l'Etat de Floride.

Les certificats de santé émanant d'autres Etats sont acceptés pourvu qu'ils ne remontent pas à plus d'une année avant l'inscription, qu'ils soient signés par un médecin licencié ou une personne autorisée, et qu'ils soient compatibles avec le formulaire 3040.

### **Lieu de vaccination et d'examen médical :**

Département de Santé de Charlotte County : Téléphonnez au 639-1181 ou 613-0950 pour connaître les heures de vaccination ou obtenir un rendez-vous avec le médecin scolaire.

Pour toutes questions, prière d'appeler le Superviseur des services de santé au (941) 255-7480.